




EN OCTOBRE, FAITES LE PLEIN DE LIVE ET DE STREAMING SUR L'APP CANAL+



 TÉLÉCHARGEZ L'APP ET ACTIVEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE
INCLUS DANS VOTRE ABONNEMENT

* OFFRE VALABLE DU 1ER AU 29 OCTOBRE 2026. INCLUS ET RÉSERVÉ AUX ABONNÉS ACTIFS CANAL+. TOUTES FORMULES CONFOUNDES. ACCÈS À L'ENSEMBLE DES CHANÈRES (HORS ENGLISH ADD-ON ET NETFLIX) UNIQUEMENT PENDANT LA DURÉE DE L'OPÉRATION ET EXCLUSIVEMENT DEPUIS L'APPLICATION CANAL+ SUR APPARELS COMPATIBLES.

85 56

DU 1^{ER} AU 29 OCTOBRE
TOUTES LES CHAÎNES OFFERTES*
 SEULEMENT SUR L'APP CANAL+
 POUR TOUS LES ABONNÉS ACTIFS

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

POISSON

Congelcam attendue sur le local



La pêche industrielle côtière, la pisciculture et l’aquaculture offrent d’immenses opportunités socio-économiques au Cameroun : création d’emplois pour les jeunes, souveraineté alimentaire et réduction de la fuite des devises. Pourtant, l’importation massive de poisson étouffe ce potentiel exceptionnel et appauvrit le pays. Sortir de la dépendance extérieure s’impose pour enfin valoriser pleinement notre production locale.

P 3

EAU POTABLE

Il faut ouvrir la production au secteur privé



La circulaire 2027 priorise l'eau mais gèle les chantiers publics. Il faut ouvrir la production aux Partenariats Publics privés avec exonérations TVA et douane.

Page 4&5

CAMEROUN

Quand la discipline scolaire met les élèves en danger

Refouler pour retard ou coiffure non conforme expose les mineurs à l'insécurité routière et sanitaire. La discipline ne doit pas primer sur la protection.

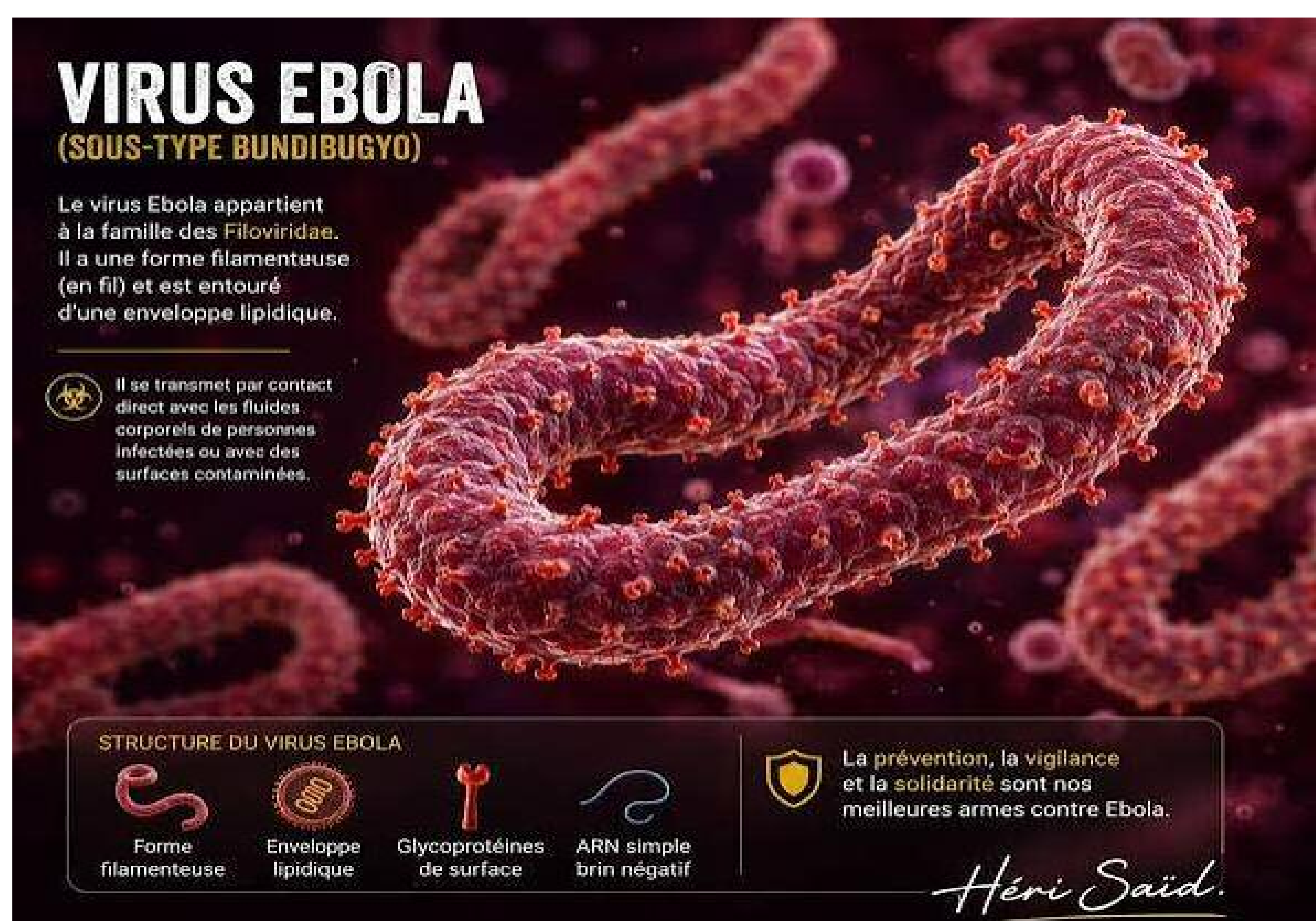
Page 8

CAMEROON BUSINESS FORUM

Parler business sans les consommateurs ?

Pages 6&7

Ebola à nos portes, mais nos vrais monstres sont déjà dans nos maisons



Par Alphonse AYISSI ABENA
Directeur de Publication de
La Voix du Consommateur
Président Exécutif de la
FOCACO

La grande artillerie médiatique est déployée. Communiqués officiels, réunions d'urgence au Centre d'Opérations d'Urgences de Santé Publique (CCOUSP), déploiement de plans de contingence aux frontières et rappels solennels des consignes d'hygiène... Le gouvernement camerounais s'agite et veut rassurer face à l'alerte préventive déclenchée par un cas d'Ebola signalé au Nigeria voisin.

Certes, la vigilance institutionnelle face aux menaces épidémiologiques transfrontalières est une nécessité régalienne que personne ne saurait contester. Mais au-delà de cette effervescence gouvernementale sous le feu des projecteurs, une question fondamentale et dérangeante s'impose à la conscience nationale : de quoi le consommateur camerounais meurt-il réellement chaque jour dans nos villes et nos campagnes ?

La vérité du terrain est cruelle et quotidienne. Notre véritable « Ebola »,

celui qui tue en silence, en masse et dans l'indifférence générale des pouvoirs publics, n'a pas besoin de traverser la frontière nigériane : il habite déjà chez nous, à chaque coin de rue et dans chaque foyer.

Notre « Ebola », ce sont ces montagnes d'ordures ménagères non ramassées qui jonchent nos quartiers, transformant nos cités en dépotoirs à ciel ouvert. Ces décharges sauvages sont les incubateurs parfaits des moustiques et des bactéries. Pendant que l'on traque le virus de Bundibugyo, le paludisme continue d'afficher des chiffres de morbidité et de mortalité effrayants au Cameroun, frappant de plein fouet les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

Notre « Ebola », c'est la crise structurelle de l'eau potable. Désespérés par une offre publique limitée, caractérisée par des coupures intempestives et une qualité douteuse au robinet, des millions de citoyens n'ont d'autre choix que de se tourner vers l'eau de forage artisanal ou les puits de fortune. Cette eau non traitée, souillée par la proximité des latrines et chargée en métaux lourds, devient un vecteur massif de maladies

hydriques, de dysenteries et de typhoïde qui déciment nos familles dans un silence institutionnel assourdissant.

Notre « Ebola », c'est la prolifération criminelle des alcools en sachet et des boissons frelatées. Alors que les ravages sur la santé publique sont prouvés, ces poisons à bas prix continuent de bénéficier de moratoires gouvernementaux scandaleux. Résultat : une explosion catastrophique des pathologies rénales, des hépatites, des cardiopathies et des troubles mentaux qui détruisent notre jeunesse et saturent nos hôpitaux démunis.

Face à ce double poids deux mesures entre la peur d'un virus distant et l'acceptation de nos fléaux quotidiens, la Voix du Consommateur formule quatre recommandations citoyennes urgentes :

1. Déclarer l'état d'urgence sanitaire sur l'assainissement urbain et la gestion des déchets, en contraignant les sociétés de ramassage sous peine de sanctions financières et pénales.

2. Garantir l'accès universel à une eau potable en contrôlant les forages privés et en faisant de la réhabilitation du réseau public une priorité budgétaire absolue.

3. Appliquer sans délai et sans aucun nouveau moratoire l'interdiction définitive de la production, de l'importation et de la commercialisation des alcools en sachet.

4. Rediriger les financements de la santé publique vers la prévention primaire et la lutte contre les tueurs silencieux du quotidien : paludisme, eau

souillée et alcools frelatés.

Il est temps de sortir du spectacle de la gestion de crise ponctuelle pour s'attaquer à l'Ebola du quotidien. La vie du consommateur camerounais a de la valeur chaque jour, et pas seulement lorsqu'une épidémie fait la une des journaux internationaux.



Fondation Camerounaise des Consommateurs



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang
Par Ndem Ferdinand

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FOCACO

Halte au chantage à la pénurie de poissons !

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a suivi avec une attention soutenue le point de presse animé le 15 octobre 2026 par M. Joseph Flavien KANKEU, Responsable de la Communication de la société CONGELCAM S.A.

Prenant la parole au nom des consommateurs camerounais, la FOCACO tient à apporter une réponse ferme, claire et sans équivoque à cette sortie médiatique.

HALTE AU CHANTAGE À LA PÉNURIE

Prédire publiquement que les étals des marchés seront déserts à la fin du mois de novembre 2026, au seul motif que l'État n'accorderait pas une rallonge d'importation de 100 000 tonnes, ne relève pas de la prévention : _il s'agit d'une tentative de chantage économique.

Le poisson est une protéine essentielle du panier de la ménagère camerounaise. L'approvisionnement de tout un peuple ne saurait être otage des exigences d'un unique opérateur privé. Si une rupture survient, elle ne sera ni technique ni naturelle : elle sera artificielle, orchestrée et spéculative.

UN ACTE FORT DE SOUVERAINETÉ NATIONALE : LA FOCACO SALUE LE GOUVERNEMENT

La FOCACO félicite chaleureusement le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) pour son arbitrage courageux ayant ramené le quota de CONGELCAM de 200 000 tonnes en 2025 à 100 000 tonnes en 2026.

Cette orientation traduit concrètement la mise en œuvre de la politique d'Import-Substitution :

- Assainissement des finances publiques : Stopper la fuite de plus de 150 milliards FCFA de devises chaque



année.

- Souveraineté alimentaire : Promouvoir et consommer le poisson Made in Cameroon.
- Soutien à l'emploi jeune : Donner enfin une chance à nos pisciculteurs et pêcheurs artisanaux.

UN POTENTIEL AQUACOLE IMMENSÉMENT GASPILLÉ

Le Cameroun a 400 km de côtes, le deuxième réseau hydrographique d'Afrique et un potentiel de 500 000 tonnes par an, exploité à moins de 10%.

Pourquoi ? Parce que l'importation massive exerce une concurrence déloyale qui tue la production locale. Importer sans mesure, ce n'est pas nourrir le Cameroun, c'est appauvrir le Cameroun.

POSTURE DE VICTIMISATION ET PRÉSUMÉE VIOLATION DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Face aux arguments de CONGELCAM S.A., la FOCACO rappelle les faits :

- Sur le monopole de fait : L'existence théorique de 34 agréments ne fait pas 34 opérateurs opérationnels. Quand un seul acteur concentre 104

000 tonnes de capacité de stockage à Douala, le monopole de fait est indiscutable.

- Sur la réglementation commerciale : En cumulant les activités d'importateur grossiste et de commerçant détaillant, la société CONGELCAM S.A. _serait en situation de présumée violation de la Loi N°2015/018 du 21 décembre 2015_ régissant l'activité commerciale au Cameroun, qui encadre strictement le cumul des activités. Cette situation, si elle était avérée, _serait de nature à étouffer les petits commerçants et les bayam-sellam_ dans nos marchés. La FOCACO invite le MINCOMMERCE à clarifier cette situation.

CONCLUSION ET MAIN TENDUE

Le Cameroun n'a pas besoin de plus de poisson importé. Il doit produire plus de poissons sur son propre sol. La pénurie brandie n'est pas une crise alimentaire, c'est la fin d'une rente.

Dans cet esprit, la FOCACO exige :

- Le maintien de la réduction des quotas d'importation ;
- La publication des quotas

réels des 34 importateurs agréés ;

- L'application stricte de la loi sur le cumul d'activités par le MINCOMMERCE ;
- L'affectation de 20% des droits de douane du poisson à un Fonds National de Développement de l'Aquaculture.

Au-delà de cette réponse, la FOCACO tend la main à CONGELCAM S.A. et l'invite à investir massivement dans l'aquaculture et la pisciculture locale. C'est ensemble que nous bâtirons la souveraineté halieutique du Cameroun.

Fait à Douala, le 16 octobre 2026

(é) Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif FOCACO

-Expert en Consumérisme et Enseignant à l'ENAM

-Membre de l'Organisation Africaine des

Consommateurs (OAC)

-Membre de l'Alliance Internationale des

Organisations de Patients (IAPO)

_Tél : +237 699 52 87 06

/ +237 671 04 24 12_

Site : www.lavoixduconsommateur.com

LOI DE FINANCES 2027

Il faut ouvrir la production d'eau potable au secteur privé



Par La Voix du Consommateur - Douala, 22 octobre 2026

La Circulaire n°001 du 12 octobre 2026 portant préparation du budget 2027 pose un paradoxe majeur pour les ménages.

Le Chef de l'Etat érige l'approvisionnement en eau potable au rang de priorité sociale absolue, au même titre que les filets sociaux et le logement. Dans le même texte, au paragraphe 66, il ordonne la suspension de tout nouveau projet pour les administrations qui traînent des passifs et des chantiers à l'arrêt.

Comment parachever le PAEPYS de Yaoundé, le projet des 9 villes et les branchements CAMWATER sans moyens nouveaux, alors que l'investissement est plafonné

à 30% du budget et que tout emprunt doit obtenir le visa du Comité National de la Dette ?

Le modèle public centralisé a atteint ses limites. Moins de 45% des ménages urbains ont un accès continu à l'eau, moins de 20% en zone rurale. Le déficit est comblé par un marché informel de l'eau en sachet, en bouteille et par forages artisanaux non contrôlés, estimé à plus de 200 milliards FCFA par an, sans norme ANOR ni contrôle sanitaire effectif.

Si l'Etat ne peut plus financer seul, il doit réguler et inciter. C'est l'esprit même du patriotisme économique prôné par la circulaire.

Deux voisins ont déjà tranché en ouvrant la production au Partenariat Public-Privé.

Au Gabon, le Conseil des Ministres du 25 juin 2026 a acté la scission de la SEEG pour créer deux sociétés d'é-

conomie mixte : La Gabonaise des Eaux et Electricité du Gabon, chargée de la production et de la distribution d'eau sur l'ensemble du territoire.

En Côte d'Ivoire, référence historique du PPP eau depuis 1959, l'Etat a approuvé deux contrats de PPP pour les usines d'eau de Bouaké et San Pedro avec la SIEE. Dans son Pacte National de l'Eau, Abidjan prévoit 7,5 milliards de dollars d'ici 2030, dont 1 milliard attendu du secteur privé.

Le Cameroun n'a pas besoin de privatiser CAMWATER. Il doit libéraliser la production, comme pour l'électricité.

La Voix du Consommateur propose que la Loi de Finances 2027 instaure un Régime Incitatif Spécial Eau Potable :

1. Suppression de la TVA et des droits de douane sur les unités de potabilisation,

forages industriels, pompes solaires, lignes d'embouteillage aux normes et laboratoires qualité, à condition d'implanter et de produire localement.

2. Exonération d'IS pendant 5 ans pour les investissements dans les communes de moins de 50 000 habitants, avec prix conventionné avec le MINEE et le MINCOMMERCE.

3. Guichet Unique Eau avec agrément en 30 jours (ANOR-MINEE-CAMWATER).

La perte fiscale sur un équipement est compensée par les emplois, l'élargissement de l'assiette fiscale et la baisse des maladies hydriques.

Si la circulaire dit "finir ce qui est commencé", la Loi de Finances doit permettre à d'autres de commencer. L'eau potable n'est pas une dépense sociale. C'est une filière industrielle.

COMMUNIQUE DE PRESSE

CRISE PERSISTANTE DE L'EAU POTABLE AU CAMEROUN - LA FOCACO ALERTE ET PROPOSE QUATRE MESURES D'URGENCE

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) suit avec une vive préoccupation la dégradation continue du service public de l'eau potable à Douala, Yaoundé et dans les chefs-lieux de Régions.

Le constat sur le terrain est alarmant. Dans les grandes métropoles, plus de la moitié des ménages ont recours à des forages privés pour pallier l'absence d'eau au robinet. Dans les zones périurbaines et rurales et dans plusieurs localités du Septentrion et du Grand Sud, les populations dépendent des puits et cours d'eau non traités. Cette situation expose les consommateurs à une recrudescence des maladies hydriques, dont le choléra et la fièvre typhoïde.

Cette crise intervient malgré d'importants investissements publics engagés par l'État à travers la CAMWATER : Projet PAEPYS, projet Dibamba, usine de Yato, Projet d'Alimentation en Eau Potable de 09 Villes Phase 1 et 2. Les montants cumulés se chiffrent à plusieurs centaines de milliards de FCFA. La FOCACO relève un décalage significatif entre les investissements annoncés et la qualité du service rendu, aggravé par la forte dépendance énergétique du système (incidents récurrents sur le réseau SOCADEL/SONATREL).

Conformément à la Loi-Cadre N°2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur et à l'Objectif de Développement Durable



N°6 garantissant l'accès universel à l'eau potable, la FOCACO formule quatre recommandations :

1. L'instauration de mesures d'urgence par les Collectivités Territoriales Décentralisées, à travers l'installation de bornes-fontaines publiques dans les zones de stress hydrique et la mise en place de distributions par camions-citernes, suivant le dispositif qui a fait ses preuves dans les années 1980-1990.

2. L'ouverture de la production au secteur privé par des incitations fiscalo-douanières. Plutôt que de poursuivre un endettement lourd et inefficace auprès des bailleurs de fonds pour des réseaux d'adduction d'eau qui peinent à donner des résultats satisfaisants, l'État devrait encourager le secteur privé à produire de l'eau potable à bas prix dans plusieurs localités. À l'instar des expériences conclues au Gabon et au Congo-Brazzaville, l'octroi d'allègements fiscaux ciblés (notamment la suppression de la TVA et des droits de



douane sur l'importation des équipements) permettrait de stimuler l'implantation d'unités de production d'eau accessible à toutes les couches sociales.

3. La création d'une agence sanitaire de contrôle et de certification des forages, chargée de la validation des zones de forage et du contrôle de la potabilité de l'eau.

4. L'allègement d'urgence de la fiscalité pesant sur les eaux minérales en bouteille, à travers la baisse ou la suppression de plusieurs taxes, afin de réduire significativement les prix de vente aux consommateurs (déjà lourdement asphyxiés

par la vie chère et qui supportent l'ensemble des charges fiscales intégrées dans les prix) et de garantir ainsi l'accès à une eau saine au plus grand nombre.

La FOCACO réaffirme que l'accès à une eau potable, en quantité et en qualité, est un droit fondamental et appelle l'ensemble des parties prenantes à une action coordonnée et diligente.

Fait à Douala, le 19
Octobre 2026

Pour la FOCACO,
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif
Expert en consumérisme
et Enseignant à l'ENAM

CAMEROON BUSINESS FORUM

Faire du business sans les consommateurs ?



Par La Voix du
Consommateur

Douala. 22 octobre 2026. Le rideau s'est enfin levé sur la 12e édition du Cameroon Business Forum au Best Western. Après un report, le Premier ministre Joseph Dion Ngute a ouvert les travaux devant un parterre de patrons et de membres du gouvernement. Thème ambitieux : « ZLECAf et transformation productive : comment faire du Cameroun un pôle industriel et commercial majeur en Afrique ? ». Sur le papier, le cap est bon. Sur le terrain, la question qui fâche reste absente : et le consommateur dans tout ça ?

Une économie à bout
de souffle

Comment se porte l'économie camerounaise que l'on veut transformer ? Les chiffres de la BEAC sont têtus. La croissance de la CEMAC est rabotée à 3% en 2026 contre 3,7% en 2025. L'inflation officielle est contenue à 2,2% dans la sous-région, mais au Cameroun elle reste à 4% en 2025 et 3,5% attendus en 2026, toujours au-dessus de la norme communautaire. Pire, le Cameroun pèse à lui seul 52% de la consommation de la CEMAC et 61% de son inflation.

Dans les marchés de Douala, la réalité est plus violente : prix de l'énergie +20,4% au second trimestre 2026, fret maritime qui explose, naira nigérian qui s'apprécie et renchérit nos importations. Résultat : le riz, le poisson, l'huile, le carburant sont devenus un luxe. Selon la Banque

Mondiale, 8,4 millions de Camerounais vivent sous le seuil de survie. On nous parle de pôle industriel, mais la base productive s'effondre.

Le grand oublié : celui qui paie la facture

Voilà le paradoxe du CBF. On débat du business entre pouvoirs publics et secteur privé, mais qui supporte toutes les charges incluses dans le prix final ? Le consommateur.

Quand l'Etat augmente la fiscalité, quand le transport flambe, quand on importe massivement, c'est le ménage qui paie la TVA, la taxe, la marge de l'importateur et la pénalité du délestage. L'inflation importée est passée de 0,8% à 1,7% en un an. On la répercute mécaniquement sur le panier de la ménagère sans aucun mécanisme d'amortissement. Parler

de ZLECAf sans parler de pouvoir d'achat, c'est construire une usine sans clients.

Le Made in Cameroon qu'on assassine

On demande au Made in Cameroon de conquérir l'Afrique alors qu'il n'arrive pas à conquérir le panier du voisin. Comment être compétitif dans la ZLECAf quand :

- L'énergie est instable et chère,
- Les routes de desserte agricole sont impraticables,
- Le Plan d'Import-Substitution (PIISAH) lancé en 2024 ne produit toujours pas d'effets visibles,
- Nos produits sont plus chers que les importations chinoises ou nigérianes subventionnées ?

Le producteur local paie le même carburant, le même compteur d'eau à



780 FCFA de location, les mêmes taxes, mais sans les facilités de l'importateur. Il meurt à petit feu.

Nos recommandations - La Voix du Consommateur

Si le CBF veut être utile, il doit cesser d'être un forum entre soi :

1. Instaurer le collège Consommateur dans le

CBF : Pas de discussion sur la compétitivité sans les associations de consommateurs. Nous exigeons un siège permanent.

2. Vérité des prix : Créer un Observatoire national des prix et des marges, avec publication hebdomadaire des écarts entre prix d'importation et prix de détail.

3. Protéger le Made in Cameroon utile : Réduire la TVA sur les produits locaux de première nécessité et taxer réellement le superflu importé. Subventionner l'énergie pour l'industrie locale, pas seulement les gros importateurs.

4. ZLECAf d'abord locale : Avant d'exporter, sécurisons le marché

intérieur. Routes, électricité, normalisation ANOR, accès au financement pour les PME.

Le Cameroun ne deviendra pas un pôle industriel majeur en Afrique en affamant ses consommateurs. Une industrie sans consommateurs solvables n'est qu'un hangar vide.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Yaoundé : 2 élèves meurent après avoir été refoulés du lycée, la FOCACO exige justice



La Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) est indignée suite au drame survenu au Lycée Technique de Nsam à Yaoundé. Deux jeunes élèves ont perdu la vie.

Les faits

Ce mardi, la cheffe d'établissement aurait décidé de renvoyer de l'école les élèves. Contraints de repartir dans la précipitation, ils ont été fauchés à quelques mètres du lycée par un camion. L'un est mort sur le coup, l'autre a succombé à ses blessures peu après. La colère des

élèves a nécessité l'intervention des forces de sécurité.

Nos condoléances

Le Président Exécutif de la FOCACO, Alphonse AYISSI ABENA, présente ses sincères condoléances aux familles des victimes et à toute la communauté éducative du Lycée Technique de Nsam.

Des responsabilités établies

La FOCACO refuse de parler de fatalité. Ce drame était évitable.

- La Proviseure : aurait renvoyé brutalement des élèves sur un axe dangereux, sans encadrement.

Une faute administrative grave si les faits sont confirmés.

- La Municipalité : l'absence de dos d'âne, de signalisation et de régulation des camions autour de l'école expose les enfants chaque jour.

- La Sécurité routière : le non contrôle de la vitesse des gros porteurs en zone scolaire transforme nos routes en danger permanent.

Nos exigences

- Une enquête administrative et judiciaire indépendante pour situer les responsabilités.

- L'interdiction formelle du renvoi des élèves hors

de l'école en pleine journée.

- L'aménagement urgent de tous les abords des écoles : ralentisseurs, signalisation, policiers aux heures de pointe.

- Une concertation nationale entre le Ministère des Enseignements Secondaires, les municipalités et les parents pour sécuriser les trajets des enfants.

La vie de nos enfants n'a pas de prix. Halte à l'insouciance administrative !

Pour la FOCACO,
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

Quand la discipline scolaire s'obstine à mettre nos enfants en danger sous la pluie

Un portail en fer forgé hermétiquement clos, une pluie diluvienne qui s'abat sans relâche sur la capitale économique, et, sur un trottoir glissant, des dizaines d'adolescents trempés jusqu'aux os. Ces enfants, exposés sans défense au froid, aux intempéries et au balai incessant d'une circulation routière particulièrement dangereuse, ne sortaient pas d'une discothèque. Ils cherchaient simplement à franchir le seuil de leur établissement scolaire. Ce tableau affligeant du quotidien doualais n'est pas une fiction dramatique : c'est le témoignage poignant et indigné que je livre ce matin en tant que parent d'élève et observateur de notre société, après avoir été le témoin direct d'une scène scandaleuse devant le très réputé Collège Alfred Saker.

Au cœur du problème ? Une application aveugle, mécanique et dénuée de tout bon sens de la rigueur disciplinaire face aux retards, appliquée sans le moindre égard pour les aléas climatiques majeurs. Si la ponctualité reste une valeur éducative fondamentale pour façonner la conscience civique et professionnelle des citoyens de demain, une question fondamentale doit aujourd'hui être posée aux responsables éducatifs : la discipline et le règlement intérieur doivent-ils s'imposer au détriment de l'humanité, du bon sens et de la sécurité la plus élémentaire de nos enfants ?

La discipline ne doit jamais devenir le prétexte à la mise en danger de la jeunesse

L'intention des dirigeants d'établissements scolaires est en soi compréhensible : former la jeunesse au respect scrupuleux des horaires et lutter avec fermeté contre le laxisme ambiant. Toutefois, confondre la vraie rigueur avec une rigidité dogmatique constitue une faute managériale, pédagogique et morale grave. Dans une métropole comme Douala, où les pluies torrentielles paralysent instantanément l'ensemble des axes routiers, provoquent des inondations urbaines et créent des embouteillages monstrueux, arriver devant le portail autour de 7h50



en temps d'orage ne relève absolument pas de la paresse ou de la négligence. C'est le résultat d'un véritable parcours du combattant contre les éléments naturels et la défaillance des infrastructures.

Laisser sciemment des mineurs bloqués sur la voie publique face à des risques sécuritaires accrus — qu'il s'agisse des agressions, des accidents de la circulation ou des risques sanitaires comme la pneumonie — s'apparente purement et simplement à une non-assistance à personne en danger. La mémoire collective camerounaise conserve encore les stigmates indélébiles du drame tragique survenu au lycée de Nsam. Ignorer ces signaux d'alerte et répéter les mêmes erreurs relève d'une imprudence irresponsable. L'école doit demeurer un sanctuaire, c'est-à-dire un espace de protection absolue et d'épanouissement, avant de chercher à se transformer en une enceinte de punition systématique.

5 recommandations urgentes pour refondre les protocoles de sécurité scolaire

Afin de concilier durablement la nécessaire discipline acadé-

mique et l'obligation légale et morale de sécurité, j'adresse aujourd'hui cinq propositions concrètes et urgentes aux directions d'établissements, aux associations de parents d'élèves et aux autorités éducatives :

1. L'instauration d'un Protocole Intempéries obligatoire : Dès l'apparition de fortes précipitations au petit matin, le verrouillage hermétique des portails doit être automatiquement suspendu. L'accueil de tous les élèves arrivant sur le site doit impérativement se faire à l'abri, à l'intérieur des limites de l'établissement.

2. L'aménagement d'un sas d'accueil interne pour les retardataires : Plutôt que d'expulser les enfants sur le trottoir, les élèves en retard doivent être regroupés sous un préau ou dans une cour couverte. Leurs retards pourront y être enregistrés et traités sur le plan disciplinaire par la surveillance générale, dans le calme et au sec.

3. La mise en place d'une flexibilité horaire et d'une tolérance météo : Une tolérance horaire automatique de 30 à 45 minutes doit être accordée les jours de précipitations majeures, en pre-

nant acte de la paralysie avérée des transports et du réseau routier de la ville.

4. L'engagement proactif et exigeant des Associations de Parents d'Élèves : Les APE ne doivent plus se cantonner à un rôle passif ou financier. Elles doivent agir comme de véritables organes de contrôle sécuritaire en exigeant la révision immédiate des règlements intérieurs obsolètes et dangereux.

5. La promulgation d'une directive cadre nationale par le MINESEC : Le Ministère des Enseignements Secondaires doit publier une circulaire claire interdisant formellement de maintenir ou de rejeter des élèves mineurs hors des enceintes scolaires pendant les heures de cours, en particulier lors des épisodes climatiques critiques.

Protéger nos enfants sous l'orage n'est en aucun cas une preuve de faiblesse ou de laxisme : c'est le devoir premier, l'obligation légale et la responsabilité morale absolue de toute institution éducative digne de ce nom.

Ndem Ferdinand
Grand Reporter

Voici le jeune médecin qui sauve des patients victimes d'AVC sans leur ouvrir le crâne

Son nom : Iván Lylyk. Ce médecin argentin est spécialisé dans une technique qui permet de traiter certaines maladies graves du cerveau en passant directement par les vaisseaux sanguins.

Lorsqu'un AVC est provoqué par un caillot qui bloque une grosse artère cérébrale, chaque minute compte : sans circulation sanguine suffisante, certaines cellules du cerveau peuvent subir des dommages irréversibles.

Pour intervenir, Iván Lylyk et ses confrères peuvent introduire un minuscule tube, appelé cathéter, dans une artère située au niveau de l'aîne ou du poignet, puis le guider jusqu'au cerveau grâce à l'imagerie médicale.

Une fois le vaisseau obstrué atteint, ils peuvent utiliser un dispositif miniature pour aspirer ou retirer le caillot, permettant ainsi au sang de circuler à nouveau, sans avoir besoin d'ouvrir le crâne.

Et cette spécialité est aussi une histoire



VOICI LE JEUNE MÉDECIN QUI SAUVE DES PATIENTS VICTIMES D'AVC SANS LEUR OUVRIR LE CRÂNE

de famille : son père, Pedro Lylyk, est un médecin reconnu qui a participé à plusieurs avancées majeures dans le traitement des vaisseaux cérébraux, notamment avec une intervention pionnière utilisant un stent intracrânien en 1996.

Aujourd'hui, Iván poursuit ce travail au sein d'une équipe spécialisée en Argentine, où il contribue également à la recherche sur ces interventions. Ces techniques ne conviennent pas à tous les AVC, mais elles illustrent les

progrès considérables de la médecine pour traiter certains patients tout en limitant les gestes chirurgicaux invasifs.

Abonne-toi pour découvrir ce qu'il se passe de plus fascinant aux quatre coins du monde.

Un prêtre meurt écrasé par un crucifix en pleine messe : quand le lieu de culte devient un danger

La Voix du Consommateur

La scène est insoutenable et elle a fait le tour du monde. Samedi 17 octobre 2026, 19h, église Nuestra Señora del Perpetuo Socorro, à Guayaquil, deuxième ville d'Équateur.

Le père Patricio Alfredo Sánchez Molinari, 53 ans, curé rédemptoriste très aimé de sa paroisse, célèbre la messe du soir. Comme chaque samedi, la cérémonie est retransmise en direct sur Facebook pour les fidèles malades.

À 27 minutes de diffusion, le drame.

Alors que le prêtre prononce son homélie, un immense crucifix en bois massif fixé au mur derrière l'autel se détache et s'abat sur sa tête. La vidéo, virale depuis dimanche, montre les cris, la panique : "Mon père, mon père ! Appelez une ambulance !" Les paroissiennes se précipitent. Le direct coupe.

L'archidiocèse de Guayaquil, par le cardinal Luis Gerardo Cabrera Herrera, a confirmé le décès quelques heures plus tard : "Notre cher père Patricio est parti vers la Maison du Père."

L'ironie glaçante qui bouleverse les fidèles : quelques minutes avant d'être fauché, le père Patricio venait de parler de la mort.

"Un jour, tous ceux qui sont ici vont aussi mourir. Parfois le temps que nous avons utilisé pour d'autres choses futiles n'a pas autant de sens que le temps que



nous donnons à Dieu, à nos frères, à nos épouses, à nos enfants", disait-il.

Une enquête a été ouverte pour déterminer pourquoi une structure de plusieurs dizaines de kilos a pu se détacher ainsi.

Au-delà de l'émotion, une question de sécurité du consommateur-usager

Pour La Voix du Consommateur, ce drame équatorien doit interpeller le Cameroun.

Une église, une mosquée, un temple, un supermarché, un hôtel sont des Établissements Recevant du Public (ERP). Le fidèle est un usager, un consommateur de service religieux qui

a droit à la sécurité.

Combien de nos églises à Douala, Yaoundé, Bafoussam ont des croix, des haut-parleurs, des ventilateurs, des faux plafonds fixés avec du fil de fer, sans contrôle technique ? Combien de paroisses construites sans bureau de contrôle, sans vérification des ancrages ?

Au Cameroun, nous avons déjà eu des effondrements de dalles d'églises pendant des veillées. Nous avons des plafonds qui tombent dans des écoles. La même négligence.

Nous recommandons :

1. Inspection obligatoire

de tous les lieux de culte de plus de 10 ans par les mairies.

2. Norme de fixation : tout objet suspendu de plus de 5 kg au-dessus du public doit avoir une double fixation métallique certifiée.

3. Responsabilité : les responsables d'édifices doivent souscrire une assurance responsabilité civile et afficher leur certificat de sécurité.

Le père Patricio est mort en parlant de ce qui compte vraiment : le temps donné aux autres. Que sa mort serve à sauver d'autres vies. La foi ne doit pas dispenser de la sécurité.

Repose en paix, Mon Père.



ALADJI TOURÉ

Une vie de musique,
un engagement
pour la SCDV.

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE DES DROITS VOISINS

CHÈRES CONSCEURS, CHERS CONFRÈRES, CHERS MEMBRES DE LA SCDV,

Je suis Aladji Touré.

Musicien, bassiste, arrangeur, producteur,
chef d'orchestre et directeur artistique.

Ma vie, je l'ai consacrée à la musique.

Mon engagement, je l'ai mis au service
de la SCDV.

**Aujourd'hui, j'ai décidé de présenter
ma candidature à la présidence de notre société.**

Je le fais avec conviction, détermination
et un profond sens des responsabilités.



UN PARCOURS AU SERVICE DE LA MUSIQUE

Depuis plusieurs décennies, j'ai contribué
à près de 350 albums, j'en ai arrangé plus de 600
et accompagné environ 1 500 artistes.

J'ai eu l'honneur d'être membre fondateur
et premier président du Conseil d'administration
de la SCDV.



POURSUIVRE ENSEMBLE

Nous avons posé des fondations. Nous devons
maintenant aller plus loin : consolider nos acquis,
renforcer notre organisation, améliorer nos
performances et donner à la SCDV les moyens
de remplir pleinement ses missions.



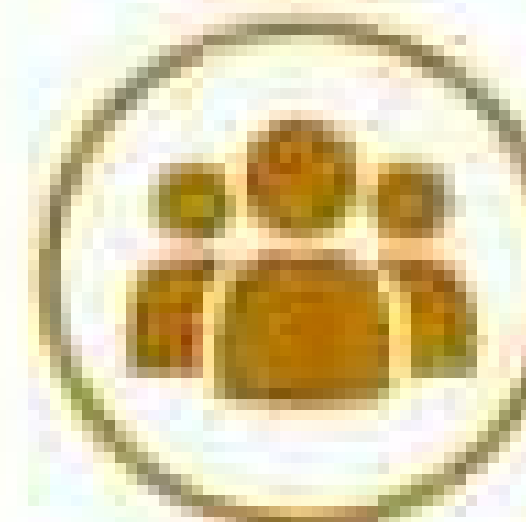
LA COPIE PRIVÉE : UN ENGAGEMENT CLAIR

Je m'engage à faire avancer concrètement
la mise en œuvre de la copie privée, en poursuivant
le dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires,
pour une rémunération juste au bénéfice des
titulaires de droit.

UNE SCDV PLUS FORTE, PLUS EFFICACE ET PLUS PROCHE DE SES MEMBRES



Collecter et répartir les droits
avec rigueur et transparence.



Informier, former et accompagner
les professionnels.



Développer des relations constructives
avec les pouvoirs publics et les partenaires.



Rassembler nos membres autour d'une
gouvernance responsable et tournée
vers les résultats.



MON ENGAGEMENT

Travailler avec méthode, détermination
et transparence pour défendre nos droits,
valoriser nos métiers et transformer
nos ambitions en résultats.



UNE AMBITION PARTAGÉE

Je crois en notre capacité collective à construire
une société dont nous pourrions être fiers.
Une société qui défend nos droits, qui valorise
nos métiers et qui est plus forte, au service
de tous ses membres.

Je suis Aladji Touré.

Une vie de musique. Un engagement pour la SCDV.
Une ambition : aller plus loin, ensemble.

Je vous remercie.

Aladji Touré